

# Amitiés Canada-Rwanda (ACR)

Volume 6, Numéro 2 Bulletin d'information périodique juin-août 2007

VOL. 6, N° 2

ACR – RÉSOLUMENT ANCRÉE DANS SON MILIEU

## SOMMAIRE

Au menu de ce bulletin, ACR vous convie à célébrer la vie sous toutes ses formes.

La vie sociale, à travers l'intégration dans notre société d'accueil et dans l'ensemble de la population canadienne et québécoise, dont le trait distinctif principal est son caractère pluriethnique et multiculturel.

La vie spirituelle, en vous montrant qu'il y a une vie après la vie. Notre père, mari, ami, compagnon de route, collègue de travail, conseiller particulier, et j'en passe, notre ami dis-je, nous a quitté, mais il est toujours avec nous, et il vivra toujours dans nos cœurs.

Télesphore Munyandamutsa, était le symbole même de l'entraide, de la solidarité et de l'amitié. C'était un homme bon, courageux, audacieux même. Il n'a jamais baissé les bras, mais il a toujours su multiplier les initiatives pour ouvrir un horizon meilleur pour les siens, parents et amis. Un homme enthousiaste, plein de projets et résolument tourné vers l'avenir.

Et il a su être pour nous tous un bon compagnon de route. « Télesphore, mon compagnon de route, notre compagnon de route, puisses-tu, au terme d'un long et difficile chemin, regagner la maison du Père et y trouver la paix et le repos! »

T. Kabasha

## Table des matières :

### Éditorial

Premier forum québécois

Responsabilités des parents face aux droits des enfants

### IN MEMORIAM

Pars en paix Papa

Télesphore, mon compagnon de route!

Départ inopiné d'un ami

Munyandamutsa/muvandimwe

### Contactez-nous

Coordination : V. Mbonyumunyui

Relecture/mise en page : T. Kabasha

## ÉDITORIAL – LA FÊTE NATIONALE DES QUÉBÉCOIS

Hier, le 24 juin 2007, c'était la fête de la Saint-Jean-Baptiste, la fête des Québécois. Dans l'après-midi, les enfants et les parents se sont massés le long des trottoirs pour voir défiler les fanfares, les clowns, et les personnages historiques haut de cinq mètres. Partout à travers le Québec, il y avait des fêtes de quartier, des rencontres de voisins, des jeux pour les enfants du voisinage. Enfin, le soir, les jeunes filles et les jeunes gens se sont rassemblés au parc Maisonneuve pour écouter leurs chanteurs populaires et danser au son de leur musique préférée. Ils étaient au-delà de 200 000, à ce qu'on dit, à célébrer ensemble.

Il y a quelques années, la Saint-Jean-Baptiste était la fête des Canadiens-français. Les Italiens, les Grecs, les Anglais attendaient le premier juillet pour célébrer leur fête à eux. Cependant, au cours des dernières années, quelque chose de merveilleux est arrivé au Québec. Hier, j'ai été frappé comme jamais auparavant par la découverte que ce n'était plus la fête des Canadiens-Français, mais la fête de tous les québécois. Des groupes de toutes origines faisaient partie de la parade. Les Chinois ont sorti leurs dragons colorés et, hier soir, les jeunes de toutes origines dansaient ensemble. C'était merveilleux. C'était la fête de tout le Québec.

Les québécois ont appris difficilement à partager leur pays avec les immigrants, mais ils y arrivent tranquillement. Ces derniers, déchirés de leurs pays d'origine, se font une place à nos côtés moyennant de grands efforts. À en juger par la fête d'hier soir, plusieurs se sentent déjà chez eux ici. Le Québec ne sera jamais plus l'exclusivité des Canadiens-français, mais celui de tous ceux qui veulent apporter une contribution à son développement. Les nostalgiques regrettent le passé, mais je crois que le partage de notre pays avec de nombreux immigrants sera merveilleux pour l'avenir du Québec.

Au cours des années passées, Amitiés Canada-Rwanda est entrée dans le mouvement. Elle a fait sa part pour rapprocher Canadiens et Rwandais. Nous avons organisé de nombreuses rencontres pour amener ces deux groupes à mieux se connaître, à apprendre à vivre ensemble dans l'harmonie. J'espère que de nombreux Rwandais se sont joints aux autres Québécois pour faire la fête dans leurs quartiers respectifs et que leurs jeunes ont chanté et dansé avec les autres jeunes, hier soir. Ce serait un indice que le processus d'intégration est en voie de réalisation.

La Saint-Jean-Baptiste marque aussi la fin des classes et le début des vacances. Chacun aura la chance de se reposer du travail ou de l'école, de visiter des parents et des amis, de voyager un peu, de profiter des festivals, de refaire ses forces. Je vous souhaite de bien profiter de ce temps de répit.

Bientôt, ce sera notre assemblée générale annuelle. Elle aura lieu le 29 septembre 2007. Nous parlerons du passé, mais surtout de notre avenir. Nous aimerions que vous soyez là avec nous pour discuter des vrais problèmes et planifier des solutions. Ensemble nous pourrions faire un pas de plus vers une société où on se sent vraiment chez-nous.

Guy Naud  
Membre d'Amitiés Canada-Rwanda

## INVITATION AU PREMIER FORUM SOCIAL QUÉBÉCOIS

Chers membres, sympathisants et amis;

Un événement des plus importants, le **Forum Social Québécois (FSQ)**, se déroulera à Montréal du 23 au 26 août 2007, à l'UQAM (Parc Émilie-Gamelin).

Inspiré des Forums sociaux mondiaux, le Forum social québécois (FSQ) est un espace qui vise à rassembler tous ceux et celles qui désirent construire ensemble le projet d'une société juste, démocratique et solidaire. Le FSQ sera un lieu d'échanges, de débats, de création, de promotion des alternatives et de convergence des mobilisations sociales. Quelques milliers de personnes sont attendus à cet événement où se tiendront plusieurs activités, proposées par les personnes participantes elles-mêmes, et qui sont réparties selon les huit axes thématiques suivants : *droits humains et lutte pour l'égalité, environnement, services publics, monde du travail, démocratie, solidarité internationale, etc.*

Profitant du cadre du Forum social Québécois et désireuse d'approfondir sa mission et de partager expériences et réflexions, ACR organisera un atelier dans le but de susciter une discussion et des échanges sur la solidarité directe. Cet atelier sera structuré sous forme d'échanges à partir des témoignages sur des cas vécus par des personnes qui ont une longue expérience dans le domaine de la solidarité; nous allons ainsi essayer de comprendre les diverses facettes de la solidarité directe et de dégager des pistes d'actions pour le futur.



Les expériences de solidarité directes sont nombreuses et variées; cependant, beaucoup sont peu connues. Le cas trivial de solidarité directe est celui de la relation d'amitié interpersonnelle. La solidarité directe existe aussi bien en milieu rural qu'en ville, elle existe entre communautés qu'entre individus. Elle est pratiquée par des grandes organisations de coopération, des associations de défense des droits civiques et autres.

Je vous invite donc fortement à venir échanger avec des milliers de personnes qui veulent partager leurs expériences de bâtisseur d'un monde meilleur. Il suffit de s'inscrire au moyen du formulaire que vous trouverez sur le site Web suivant : [www.forumsocialquebecois.org](http://www.forumsocialquebecois.org). Toutes les informations pertinentes s'y trouvent.

Les membres d'ACR seront heureux de vous accueillir à l'atelier sur la solidarité directe ainsi qu'à d'autres activités du Forum Social Québécois !

Salutations amicales,

*Louis-Marie Kamoso*  
Président du CA d'ACR

## LES RESPONSABILITÉS PARENTALES FACE AUX DROITS DES ENFANTS

*Par Marie Claude Frenette et Ginette Bernier : Avocates, professeures de droit civil et de droit pénal dans les programmes de formation en techniques policières, techniques d'intervention en délinquance et en sûreté industrielle au Collège de Maisonneuve à Montréal.*

*En plus de l'enseignement, Marie Claude Frenette a complété trois mandats à la Commission québécoise des libérations conditionnelles comme commissaire communautaire et, Ginette Bernier fait une pratique privée - en droit criminel dans un cabinet privé - auprès d'un organisme communautaire en matière de discrimination des femmes à l'embauche et au travail - en matière familiale en tant qu'avocate médiatrice: divorce, séparation, garde d'enfants.*

**Résultats partiels du projet de recherche « Jeunes en transition à Montréal » sur le dialogue des parents avec des jeunes subsahariens**

- **Amélie Gagnon**, doctorante en sciences politiques, Université de Montréal, thèse de doctorat en démographie

Modérateur : **Emmanuel Hakizimana**

Lieu : **YMCA Centre ville de Montréal**, le samedi 13 mai 2006

Après la présentation des conférencières, Emmanuel Hakizimana a souligné que ces exposés font partie d'une série de conférences organisées par Amitiés Canada-Rwanda (ACR) dans le cadre de l'intégration des immigrants dans la société québécoise. Beaucoup de parents quittent leur pays d'origine avec leurs bagages et valeurs culturels et s'installent au Québec, au Canada alors que les jeunes qui arrivent ou qui naissent ici apprivoisent plus facilement que leurs parents les coutumes et valeurs de la société d'accueil d'où le risque d'éclatement de conflits intergénérationnels. C'est dans le souci de combler des lacunes éventuelles entre ces deux générations que ACR a combiné les deux exposés complémentaires, l'un portant sur les problèmes documentés entre les parents et leurs enfants et, l'autre sur ce qui est prévu dans la loi pour les responsabilités des parents et les droits des enfants.

Le projet « **Jeunes en transition à Montréal** » est piloté par une équipe de Madame Nathalie Mondain PhD, Monsieur Thomas LeGrand, PhD, directeur de thèse, Madame Amélie Gagnon, doctorante. Il vise à combler le manque de connaissances sur les communautés africaines au Québec et à Montréal et sensibiliser sur l'importance de l'adolescence pour la vie adulte future. L'étude cible les jeunes de 16 à 24 ans, maghrébins ou subsahariens nés en Afrique ou ici. À la fin du projet, les informations pertinentes seront transmises aux décideurs, politiciens, aux associations et groupes communautaires afin de planifier les ressources nécessaires pour l'épanouissement des familles montréalaises et leurs adolescents.

Madame Amélie Gagnon a dit que les **résultats des échanges** sur le dialogue des jeunes subsahariens avec leurs parents révèlent déjà 3 problèmes :

- **Un problème de dialogue** entre les parents et les enfants, particulièrement les adolescents. Les parents confirment qu'il y a effectivement un problème de communication surtout durant la période difficile de l'adolescence.
- **Un problème d'inégalité** entre les filles et les garçons : les parents exigent aux filles d'être plus responsables que les garçons.
- **Un problème de perception**, les parents disent souvent « *quand j'étais jeune, normalement en Afrique c'est comme ça, etc.* ». Ils pensent que les jeunes veulent plus de droits mais moins de responsabilités alors que ces derniers disent le contraire à cause des refus répétés de permissions de sortir ou de participer aux activités en dehors du foyer et de l'école.

Les jeunes veulent agir comme les Canadiens et ont besoin un support de leurs parents pour apprendre à être des adultes. Ils proposent un schéma de trois éléments : *Confiance*, *Respect* et *Autonomie* progressive. En résumé les jeunes subsahariens sont à la fois en transition à la vie adulte et entre les deux pays.

L'exposé sur **les responsabilités des parents et les droits des enfants** a été préparé en fonction des préoccupations quotidiennes de la plupart des personnes de l'auditoire telles qu'elles ont été formulées par Emmanuel Hakizimana. Mesdames Marie Claude Frenette et Ginette Bernier ont distribué un test de 13 questions (vrai ou faux) pour évaluer individuellement nos connaissances par rapport aux droits reconnus des enfants et nous motiver à combler des lacunes éventuelles durant l'exposé. Les droits de l'enfant sont reconnus par la Convention internationale des droits de l'enfant (CDE) et protégés par les lois québécoises et canadiennes.

#### Les droits de l'enfant reconnus par la CDE

- Les **droits civils** : personnalité, intégrité physique, identité propre, connaissance de ses origines, respect de la vie privée, famille
- Les **droits sociaux** : santé et éducation
- Les **droits culturels** : culture, loisirs, repos et jeu
- Les **droits économiques** : alimentation suffisante, logement, eau potable, vêtements, soins, éducation, sécurité sociale
- Les **droits politiques** : liberté d'expression et de réunion pacifique, accès à l'information

#### Les lois en cause au Québec et au Canada

- \* *Charte Canadienne des Droits de la Personne*
- \* *Charte Québécoise des Droits et Libertés de la Personne*
- \* *Code Civil* de la province de Québec
- \* *Loi sur la Protection de la Jeunesse* (Québec)
- \* *Loi sur les Services de Santé et les Services Sociaux* (Québec)
- \* *Loi sur l'Instruction publique* (Québec)
- \* *Loi sur les Normes du travail* (Québec)
- \* *Loi sur le Système de Justice Pénale pour les Adolescents* (Canada)
- \* *Le Code Criminel* (Canada)

Le texte qui suit donne quelques extraits de ces lois portant sur les responsabilités des parents, les responsabilités et les droits des enfants à savoir : *Autorité parentale*, *Pouvoir de correction*, *Domicile du mineur*, *Consentement aux soins*, *Responsabilité civile*, *Responsabilité criminelle*, *École*, *Travail*, *Mariage*, *Relations sexuelles*, *Encadrement particuliers des enfants mineurs*, *Loi sur la Protection de la Jeunesse* (Québec), *Loi sur le Système de Justice Pénal pour les Adolescents* (Canada).

#### **Autorité parentale**

- Le père et la mère ont tous deux un devoir de garde, surveillance et éducation sur les enfants mineurs (<18 ans)
- Ils doivent nourrir et entretenir leurs enfants mineurs
- Ils doivent nourrir et entretenir leurs enfants majeurs (≥18 ans) tant que ceux-ci résident chez leurs parents et étudient à temps plein (CÉGEP ou université-1<sup>er</sup> cycle).

NB L'autorité parentale peut être déléguée à la garderie, à l'école, au camp de jour et à la colonie de vacances.

#### **Pouvoir de correction**

- Aux parents et à ceux à qui il y a délégation de l'autorité parentale
- Usage d'une force raisonnable « la force ne doit pas dépasser la mesure raisonnable dans les circonstances »
  - Interdit sur un enfant de moins de deux ans
  - Interdit sur un ado (14 ans et plus)
  - Interdit d'utiliser un objet pour frapper l'enfant
  - Interdit de frapper à la tête
  - Interdit de causer des lésions corporelles

#### **Domicile du mineur**

- Chez ses parents

- Ne peut quitter sans le consentement du parent qui détient l'autorité parentale

*Commentaire* : on ne peut pas enfermer à la maison un jeune qui veut quitter le foyer avant l'âge de 18 ans.

#### **Consentement aux soins**

- Le consentement des parents est exigé pour un mineur de moins de 14 ans
- Le mineur de 14 ans et plus peut consentir seul à des soins sauf s'il y a un risque sérieux pour sa santé
- Le mineur de 14 ans et plus peut toutefois refuser des soins. Si les soins sont nécessaires pour sa santé, il faut alors l'autorisation du tribunal, sauf si urgence
- Le parent d'un mineur de plus de 14 ans doit être informé lorsque le mineur est hospitalisé plus de 12 heures

#### **Responsabilité civile**

- Les parents sont responsables des dommages causés à autrui par leur enfant mineur de moins de 18 ans. Les procédures judiciaires sont intentées au nom des parents qui sont tuteurs d'office de leur enfant mineur
- Responsabilité civile = réparation du dommage donc entraîne compensation monétaire
- Les parents peuvent soulever en défense qu'ils n'ont commis aucune faute dans la garde, la surveillance ou l'éducation de leur enfant mineur. S'ils réussissent à convaincre le juge, ils peuvent alors être exonérés de toute responsabilité.

#### **Responsabilité criminelle**

- Le mineur de moins de 12 ans n'encourt aucune responsabilité criminelle s'il commet une infraction criminelle – il sera déféré à la DPJ (Direction de la Protection de la Jeunesse)
- Le mineur de 12 ans et plus est responsable des infractions criminelles qu'il commet
- En aucun cas, les parents ne sont responsables des infractions criminelles que commet leur enfant mineur

#### **L'École**

- L'enfant est tenu de fréquenter un établissement scolaire jusqu'à 16 ans ou jusqu'à l'obtention du DES

#### **Le Travail (Loi sur les Normes du Travail)**

- Le mineur de 14 ans et plus est considéré comme étant majeur pour tout ce qui concerne son emploi
- Un enfant de moins de 14 ans ne peut pas travailler sans le consentement écrit du titulaire de l'autorité parentale
- Interdit de faire effectuer un travail disproportionné aux capacités de l'enfant
- Interdit de travail durant les heures de classe pour enfant de moins de 16 ans
- Interdit de travail entre 23 heures et 6 heures pour les enfants de moins de 16 ans, sauf livraison des journaux

#### **Le Mariage**

- Âge minimum : 16 ans
- Le consentement des parents au mariage est requis pour un jeune de 16 à 18 ans

#### **Les Relations sexuelles**

- Le mineur de 14 ans et plus peut donner son consentement à des relations sexuelles
- Le consentement du mineur de 14 ans et plus n'est pas valide si l'autre personne est en situation d'autorité – dans un tel cas il y a infraction criminelle pour la personne en autorité
- Le consentement est nul peu importe l'âge dans les cas d'inceste « avoir une relation sexuelle alors que l'on se sait lié par les liens du sang : père/mère, fils/fille, grand-père/grand-mère, petit fils/petite fille, frère/sœur, demi-frère/demi-sœur »
- Le consentement d'un enfant de moins de 14 ans n'est pas valide sauf
  - Relations sexuelles entre deux jeunes âgés de plus de 12 ans et de moins de 16 ans, n'ayant pas plus de 2 ans de différence d'âge, et n'étant pas en situation d'autorité

#### **Encadrement particulier des enfants mineurs**

- La Loi sur la Protection de la Jeunesse (LPJ) et la Loi sur le Système de Justice Pénale pour les Adolescents (LSJPA) affirment que les enfants et les adolescents **ont des droits spécifiques**
  - lorsqu'ils font l'objet de mesures visant à assurer leur protection (LPJ)

- ou lorsqu'ils font l'objet d'une prise en charge après avoir contrevenu à une loi ou commis une infraction (LSJPA)

**La Loi sur la Protection de la Jeunesse (Québec)**

- La loi sur la protection de la jeunesse affirme que les parents sont les premiers responsables de leurs enfants.
- Mais il arrive que l'État doive intervenir dans certaines situations, lorsque la sécurité ou le développement d'un enfant est en danger.
- Dans ces cas, la loi précise que toute intervention auprès d'un enfant et de ses parents doit viser à mettre fin à la situation de danger et à éviter qu'elle ne se reproduise.
- Toute décision doit être prise dans l'intérêt de l'enfant.
- À tout moment, les parents et l'enfant ont le droit d'être entendu.
- Cette loi s'applique aux jeunes de zéro à 18 ans qui vivent sur le territoire du Québec.

*NB Cette loi donne des exemples précis des cas d'enfants maltraités ou négligés et oblige à toute personne de signaler à la DPJ le mauvais traitement, le manque de sécurité de l'enfant ou tout autre élément défavorable au développement de l'enfant ou l'adolescent.*

**La Loi sur le Système de Justice Pénal pour les Adolescents (Canada).**

- Elle s'applique aux jeunes de 12 ans à 18 ans qui commettent une infraction criminelle
- Elle ne crée pas d'infraction
- Elle prévoit une procédure de poursuite particulière
- Elle vise la réadaptation et la réinsertion sociale du jeune
- Elle préconise la responsabilité du jeune et tient compte de son besoin d'encadrement
- Elle assure à la victime d'être informée, entendue et traitée avec courtoisie et compassion
- Le jeune arrêté a le droit à la présence de ses parents et d'un avocat à toutes les étapes
- Il peut refuser cette présence, il devra le faire par écrit
- Pour les délits contre les biens de peu d'envergure : le principe est d'éviter la judiciarisation (mesures ou sanctions extrajudiciaires)
- Pour les crimes les plus graves : les procédures se tiennent devant la cour du Québec, chambre de la jeunesse
- Pas de casier judiciaire pour un jeune
- Le dossier judiciaire sera fermé après 3 ou 5 ans selon la situation

**Compte rendu de  
Viateur Mbonyumuvunyi**

BREF RAPPEL : L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE D'AMITIÉS CANADA-RWANDA AURA LIEU LE 29 SEPTEMBRE 2007. CE SERA UNE OCCASION D'ÉVALUER LES ACTIVITÉS PASSÉES, MAIS AUSSI ET SURTOUT DE PLANIFIER LES ACTIVITÉS À VENIR. NOUS VOUS INVITONS À VENIR NOMBREUX ET NOMBREUSES ÉCHANGER AVEC NOUS, DISCUTER DES PROBLÈMES AUXQUELLES L'ASSOCIATION EST CONFRONTÉE ET PLANIFIER DES SOLUTIONS POUR S'EN SORTIR. ENSEMBLE NOUS POURRONS FAIRE UN PAS DE PLUS VERS UNE SOCIÉTÉ ÉGALITAIRE OÙ L'ON SE SENT VRAIMENT CHEZ-NOUS.

IN MEMORIAM – TÉLESPHORE MUNYANDAMUTSA (1956-2007)

PARS EN PAIX, PAPA

Bonjour tout le monde, et merci d'être venu aussi nombreux pour nous soutenir dans cette journée de tristesse où nous pleurons la mort de mon très cher père. Mon père a été une icône dans toute ma vie, même si je ne l'ai pas toujours affiché. On connaît tous, la guerre qui a éclaté au Rwanda, ce qui nous a forcé à quitter nos confortables maisons et nos familles. Dès lors, mon père s'est toujours efforcé, même au risque de sa vie, de nous offrir le meilleur qu'il y avait dans ces conditions. Je me rappelle que nous n'avons jamais manqué de quoi manger, malgré la pauvreté dans laquelle nous nous trouvions. Je me rappelle que, malgré les obstacles qui nous guettaient à chaque pas, mon père nous a toujours protégé et nous a toujours guidés dans les pires chemins. Pendant cette période difficile et même après, mon père s'est acharné à accomplir les dures tâches pour nous assurer un meilleur lendemain. Grâce à sa bienveillance et à sa vigilance, il a réussi à nous faire traverser ces périodes noires. Mon père était un homme persévérant qui ne se contentait pas d'un certain confort donné; il voulait toujours nous en offrir plus, et c'est grâce à cette persévérance qu'il nous a amenés au Canada et nous a mis dans le plus grand confort dont on n'osait même pas rêver, vu les épreuves qu'on a traversées et tout ce qu'on avait perdu. Il nous a acheté une grande maison, nous permettant ainsi de nous épanouir.

Comme vous pouvez le constater, mon père a toujours vécu pour sa famille. Bien sûr, je ne peux louer le courage et la force de mon père sans mentionner le soutien indéfectible de ma maman si aimante et si douce, qui savait trouver les mots pour nous consoler dans la tristesse.

Mon père voyait toujours le futur dans la jeunesse; c'est pour cette raison qu'il travaillait sur un projet dont il m'avait parlé en me demandant de réunir cinq jeunes sérieux pour s'y consacrer. Je l'admirais pour ça car, de nos jours, rares sont les personnes qui s'engagent pour encadrer des jeunes. Je me rappelle qu'il disait tout le temps que l'avenir est dans le coopératif. Et si on examine notre société, on remarque qu'un monde sans coopération encourage la pauvreté et, de ce fait même, court à sa perte. Mon père l'avait vu, car il était aussi un visionnaire.

Papa, en ce jour de chagrin, je te dis : « *Pars en paix, car je prends la relève. Moi, Iraguha Patrick ton fils, je te promets que je te ferai honneur. Tous tes efforts, sans exception, ont porté fruit : en effet, tu laisses derrière toi une famille unie et fière de t'appartenir, toi, Munyandamutsa TéléspHore. Je te promets aussi que ton nom résonnera dans la bouche de tes descendants. Alors, Papa, pars sans crainte, car tu as accompli pleinement ta destinée, et je suis fier de prendre les rênes que tu me laisses.* »

Je considère mon père comme un vrai « intwari », ce qui signifie en français « un brave guerrier ». Je demande à Dieu de lui réserver la place qu'il mérite, et je sais que de là haut, il continuera de veiller sur nous.

Alors, Papa, je ne te dis pas au revoir, je te dis bonne continuation, et vivement au jour où l'on se reverra!

Merci à tous pour votre attention!

*Identifiez bien les gros cailloux de votre vie, et mettez-les ensuite les premiers dans votre pot de vie – Mon Cher Père*

Iraguha"IP"Patrick



**TéléspHore Munyandamutsa**

## TÉLESPHORE, MON COMPAGNON DE ROUTE!



**Yvon Pomerleau**

intervenu comme responsable dans le domaine de la formation et de l'appui-conseil et, à ce titre, il était membre du comité de gestion du Centre. Dans son travail, il a toujours été un homme sage, très compétent et consciencieux. De tempérament plutôt discret (à cette époque-là du moins), il s'entendait bien avec tous et tous s'entendaient bien avec lui.

Il y a eu ensuite une longue période où TéléspHore et toute sa famille ont vécu l'itinérance dans les camps de réfugiés du Congo (ADRI-KIVU), puis à Nairobi, au Kenya, avant le départ pour le Bénin... pour finalement aboutir à Montréal. Et à toutes ses étapes difficiles, nos routes se sont croisées. J'ai pu rencontrer TéléspHore, son épouse et les enfants dans ces moments d'épreuve. Et l'image qui me revient à l'esprit pour caractériser TéléspHore, c'est celle d'un homme fort, courageux, audacieux même. Il n'a pas baissé les bras, mais il a toujours su multiplier les initiatives pour ouvrir un horizon meilleur pour les siens. Ici même à Montréal, il m'a été donné de rencontrer TéléspHore et sa famille à quelques reprises. Et c'est le même homme enthousiaste, plein de projets, tourné vers l'avenir, que j'ai retrouvé.

Si TéléspHore a été pour moi un bon compagnon de route, il l'a été pour beaucoup d'autres aussi. Ce n'est pas à moi de dire tout ce qu'il a pu être pour sa famille. Mais je sais combien l'avenir de ses enfants lui tenait à cœur. Pour tous les collègues d'Iwacu, il a multiplié les initiatives, pour aider celui-ci à sortir d'une situation difficile, pour conseiller celui-là, pour maintenir des liens et favoriser des rencontres entre anciens, pour garder l'esprit de famille Iwacu. Et ici à Montréal, son travail lui a permis d'élargir son réseau de relation, d'entraide et de solidarité.

TéléspHore, mon compagnon de route, notre compagnon de route, puisses-tu, au terme d'un long et difficile chemin, regagner la maison du Père et y trouver la paix et le repos!

*Yvon Pomerleau  
Châteauguay, 24 février 2007*

## DÉPART INOPINÉ D'UN AMI

Quand j'ai appris le décès de Munyandamutsa TéléspHore j'ai d'abord pensé à un canular. Même après avoir vérifié l'authenticité de la triste nouvelle, il était difficile d'y croire. Ma réaction fut alors de secourir la famille et de la soutenir dans cette épreuve.

J'ai croisé TéléspHore sur le chemin de notre jeunesse, mais c'est au Canada que je l'ai vraiment connu. Une rencontre avec TéléspHore vous laissait en souvenir la profondeur des idées et le sourire d'un homme optimiste aux multiples projets. En effet il avait choisi d'œuvrer dans le domaine de la solidarité sociale et de la coopération. Ainsi on pouvait remarquer chez lui une préoccupation permanente de l'avenir de sa communauté et, en particulier, des siens.

En septembre 2006, Munyandamutsa avait rejoint le Conseil d'administration d'Amitiés Canada-Rwanda. Nous l'avions accueilli comme administrateur avec l'espoir de bénéficier de son engagement dans les projets. Son expérience et son réseau nous assuraient une force et une grande accessibilité au monde de la coopération dans lequel il évoluait. Son départ inopiné nous a profondément attristés et nous a privé de son expertise.

Durant la période de deuil, j'ai eu l'occasion de rencontrer d'autres amis de Téléspore, et surtout d'échanger avec sa famille. Ainsi, j'ai constaté que cet homme discret et modeste avait des réalisations remarquables à son actif et qu'il avait marqué les milieux qu'il avait fréquentés. Malgré que sa famille était éprouvée par son départ, les témoignages de ses enfants nous ont montré que la solidarité constituait une grande valeur pour elle.

Nos sincères condoléances à la famille de Munyandamutsa, à son épouse Patricie, à ses enfants Marlyne, Céline et Patrick. Soyez assurés de notre soutien et veuillez compter sur notre solidarité et notre amitié.

**Louis-Marie Kamoso**  
**Président du CA d'ACR**

### MUNYANDAMUTSA, MUVANDIMWE...

Inshuti mwabanye, mwakoranye; mwakundanye,  
Abasangirangendo bawe, NTITUZAKWIBAGIRWA  
Benshi twakumenyeye mu kigo IWACU ku  
Kabusunzu

Mu kazi k'amashyirahamwe  
Guhera ubwo twasangiye byinshi  
Wakundaga umulimo utunganye  
Ushaka ko igikorwa cyose kigira akamaro

Ko twasangiye byinshi, ali ibibi ali ibyiza?  
Tugafatanya kurwanilira abaturage b'intege nke?  
Tugasangira inzira ndende yo kwiga guhunga?  
Ko ibibi byali inyuma, tumaze kwijajara?  
Nawe umaze kwongera guhanika nka cyera?  
Kuki ugiye udutunguye?

Kuki ugiye amarabira?  
Kandi cyera, nka kagoma, ntacyazaga utakibonye  
kare

Uragiye ntitumenye uko bigenze  
Rwose bibaye nk'inkuba ikubise  
Ugiye kandi tukigukeneye  
Ku nama nziza n'ibitekerezo binoze

Turakwibuka mu mibonano yacu  
Wandika utuntu udusubiramo n'ikaramu  
Wahuza amaso n'abagenzi bawe ukamwenyura  
Bigatuma tugira akanyamuneza

Turakwibuka tuli mu kigo lwacu

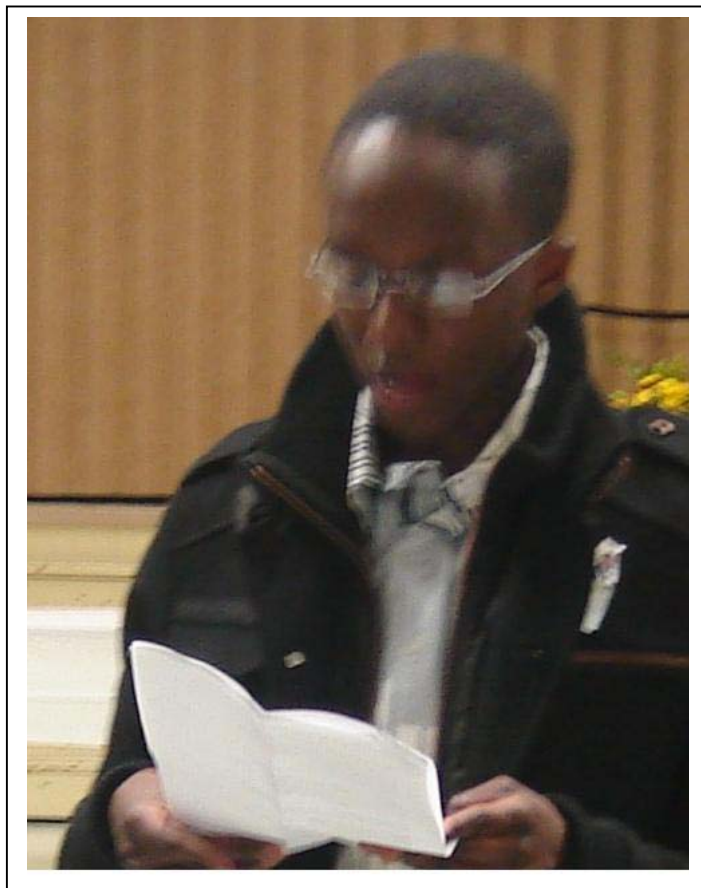
Abo twubakanye babona tudatahira amasaha  
Cyangwa se ngo tunyure mu kabari nk'abandi  
Bagakeka ko twabibagiwe  
Ko twabashakiyeho ahali abandi  
Kandi kwali ugukunda umulimo duhuliyeho  
No gukunda kuba tuli hamwe, tujya inama  
Bikatwibagiza umunaniro byaduteraga  
Nyuma Abacu twabahuza, bagahita batugarukira

Kureba kure no guteganya ni byo byakuranze  
Uragiye ariko ntituzakwibagirwa  
Koko urugiye cyera, ruhinyuza intwali  
Amatage ni mabi aragatsindwa  
Kandi kuba mu mahanga birabitweretse  
Biratunaniye kuza kuguherekeza mu rugendo rwa  
nyuma

Wabaye intwali none uratabarutse  
Ugakunda kworoherana kuko witondaga  
Uwo muco n'umubano, turawusigaranye mu bawe  
Ni urumuli mu buzima bukomeje  
Imana ikwakire mu bayo  
Sha! Taha ntacyo, utahanye ishema  
Wali wongeye kuba kw'isonga.

**Très chère famille, Patricie, Patrick, Céline, Marlyne**

Nous restons sans mot et nous sommes effondrés de perdre aussi brutalement notre ami, notre frère Téléphore Munyandamutsa. Un homme qui, malgré les nombreuses épreuves traversées, était en train de reprendre son envol antérieur.



Nos affectueuses et sympathiques pensées vont vers vous qui sentez bien plus que nous et qui sentirez tous les jours ce vide soudain à vos côtés. Pour nous, ce départ inopiné nous rappelle les autres départs inadmissibles de nombreux autres parents auxquels vous avez dû faire face avec lui. Mais, à chaque fois, vous avez toujours trouvé la force pour rebondir. Maintenez cette force de vie, c'est elle qui vous soutiendra dans le restant de votre vie que vous devez devoir affronter. Si vous restez avec cette énergie, lui-même sera à vos côtés, vous profiterez de sa force de vie nouvelle. Puisse cette perspective adoucir la douleur de sa disparition.

**Chers amis de la famille Munyandamutsa,**

Un grand homme, de rares qualités, nous quitte. En tant que compagnons de route, il nous a fort marqués, pour toujours. Son idéal de justice, son engagement sans réserve pour les plus démunis, sa soif de la perfection, sa chaleur humaine, sa simplicité effacée, le respect et l'amour qu'il vouait à sa femme, l'affection pour ses enfants restent des flammes qu'il nous laisse allumées.

**Ngendo Muhavimana**

Que notre Père lui en soit reconnaissant, l'accueille parmi ses indéfectibles fidèles et que la terre lui soit légère.

Va, cher ami, kandi Imana ikwakire mu bayo.

*Les familles d'Urugo IWACU Bizimungu Jean Baptiste, Gashumba Marcel, Girukubonye Jean Damascène, Ivan Godfroid, Habimana Fabien, Habyalimana Thomas, Musabimana Jean Marie Vianney, Nzeyimana Jean, Nkiko Nsengimana, Unzaniyinka Marie, Uwamahoro Chantal.*

*Message porté et lu ce jour 24 février 2007 à Châteauguay  
par Ngendo Muhayimana.*

*Faites-nous parvenir dès maintenant vos commentaires et vos articles.*

**C O N T A C T E Z - N O U S**

Comme toujours, nous attendons vos suggestions, l'expression de votre désir de vous engager pour contribuer à réaliser les objectifs d'Amitiés Canada-Rwanda, ou tout simplement de votre volonté d'y adhérer. Vous pouvez nous contacter à l'une ou l'autre des adresses présentées ci-dessous.

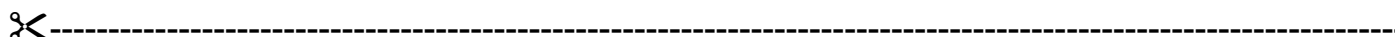
Nous vous invitons par ailleurs à nous écrire pour soumettre des articles à publier dans notre bulletin d'ici le 30 septembre ou pour nous communiquer vos commentaires et vos impressions.

<p><b>Louis-Marie Kamoso, président</b> Tél. : (514) 365-0155 Courriel : <a href="mailto:lmkamoso@sympatico.ca">lmkamoso@sympatico.ca</a></p>	<p><b>Pierre Bonin, vice-président</b> Tél. : (450) 663-7518 Courriel : <a href="mailto:pierre.bonin@sympatico.ca">pierre.bonin@sympatico.ca</a></p>	<p><b>François Munyabagisha, trésorier</b> Tél : (514) 280-5332 Courriel : <a href="mailto:fmunyabagisha@hotmail.com">fmunyabagisha@hotmail.com</a></p>
---	--	---

**A D H É S I O N E T S O U T I E N**

Amitiés Canada-Rwanda vous invite à adhérer ou à renouveler votre adhésion en tant que membre ou membre d'honneur, ou encore à faire un don ou à contribuer à ses activités pour l'année 2007-2008.

Pour ce faire, cochez la ou les cases correspondant à votre choix et faites parvenir votre contribution à l'adresse de M. François Munyabagisha, trésorier d'ACR, à l'adresse suivante : 2170, Jean-de-Brébeuf, Drummondville (Québec), J2B 8A1.



<p><b>Oui, je désire par la présente :</b></p> <p><input type="checkbox"/> Renouveler mon adhésion ou devenir membre (10 \$ pour étudiants et chercheurs d'emploi et 20 \$ pour les autres)</p> <p><input type="checkbox"/> Devenir membre d'honneur d'ACR (50 \$ et plus)</p> <p><input type="checkbox"/> Faire un don à ACR (montant au choix)</p> <p><input type="checkbox"/> Faire une contribution additionnelle pour la production du bulletin et autres activités d'ACR (10 \$)</p> <p><input type="checkbox"/> M'engager à titre bénévole dans l'un des comités d'ACR</p> <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;">Mode de paiement :</td> <td style="width: 50%;">Montant total</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Chèque</td> <td>_____</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Mandat</td> <td>_____</td> </tr> </table>	Mode de paiement :	Montant total	<input type="checkbox"/> Chèque	_____	<input type="checkbox"/> Mandat	_____	<p><b>Identification</b></p> <p>Nom : _____</p> <p>Prénom : _____</p> <p>Adresse : _____</p> <p>N° et rue : _____</p> <p>Ville _____ Province _____</p> <p>Code postal _____</p> <p>Téléphone : _____</p> <p>Télécopieur : _____</p> <p>Courriel : _____</p>
Mode de paiement :	Montant total						
<input type="checkbox"/> Chèque	_____						
<input type="checkbox"/> Mandat	_____						